

Rapport de Gestion Du Conseil d'Administration Relatif à l'Exercice 2019

Introduction :

En 2019, et selon les prévisions du FMI, la croissance de l'économie mondiale a poursuivi son ralentissement enregistrant une baisse de 0.2% par rapport à 2018.

Pour 2020, cette tendance baissière va persister et le PIB mondial ne dépasserait pas les 3.4%; la baisse concernerait les pays avancés et les pays émergents et serait due aux incertitudes pesant sur les échanges commerciaux et leur impact sur l'investissement.

De plus la pandémie actuelle (covid-19) va aggraver sensiblement la situation

Au niveau national, la faible croissance du PIB réalisée au début de l'année 2019, a pesé lourdement sur l'ensemble de l'exercice, et ce malgré les bonnes performances des secteurs agricole (bonne compagne céréalière, oléicole et des dattes) et touristique. Par contre l'activité industrielle a marqué le pas en enregistrant une baisse de 0.3% par rapport à 2018.

Le secteur financier en 2019 a été caractérisé par une baisse de la pression sur la demande de liquidité et une stabilisation du TMM.

Le secteur du leasing a été caractérisé en 2019 par une baisse de ses principaux indicateurs mis à part l'évolution du taux de sortie suite au renchérissement du coût de refinancement. Le taux effectif global a terminé l'année à un niveau jamais atteint de 14.54%, et démarré l'exercice 2020 avec 15.54%. La baisse de l'activité du secteur est due à un ralentissement de l'activité du secteur cible du leasing à savoir le BTP et le transport, et à la hausse du coût de financement.

Notre institution a évolué au même rythme que ses concurrents, enregistrant au passage des baisses sensibles de ses approbations, mises en force et encours.

Pour l'exercice 2020, il a été prévu un taux d'accroissement des mises en force de 15% par rapport à 2019, misant aussi sur une reprise de l'activité en 2020 et ce après la constitution d'un nouveau gouvernement appelé à prendre les mesures pour relancer l'activité économique et engager des réformes devant stimuler l'investissement et la croissance, malheureusement tout cela est remis en cause en raison de la pandémie actuelle covid-19.

Evolution des Principaux indicateurs du secteur en MDT

indicateur	2018	2019	variation
Approbations	2 294	1 925	-16%
Mises en force	1 994	1 567	-21%
Taux moyen	11.04 %	13.60%	+256 ptb
Encours	4 165	3 794	-9%

La baisse de l'activité du secteur est de -21% pour les mises en force et -9% pour les encours, constituent des valeurs inquiétantes, même si elles reflètent les difficultés actuelles de l'économie nationale.

La baisse de l'encours aura un impact certain sur la rentabilité du secteur même si la hausse du taux de sortie continue son ascension qui du reste n'est pas favorable à une reprise de la croissance.

Evolution des Principaux indicateurs d'ATL en MDT

	2018	2019	variation
Approbations	326	248	-24%
Mises en force	306	225	-26%
Taux moyen	11.20%	13.69%	+249 ptb
Encours	616	556	-10%

Les réalisations de ATL en 2019 sont en ligne avec celles du secteur. Nos parts de marché sont restées stables (aux environs de 14%) et auraient pu être améliorées puisque notre institution n'a pas souffert d'un manque de liquidité, à l'instar des autres opérateurs et ce grâce à l'obtention d'un crédit de 43 MDT auprès de la BERD.

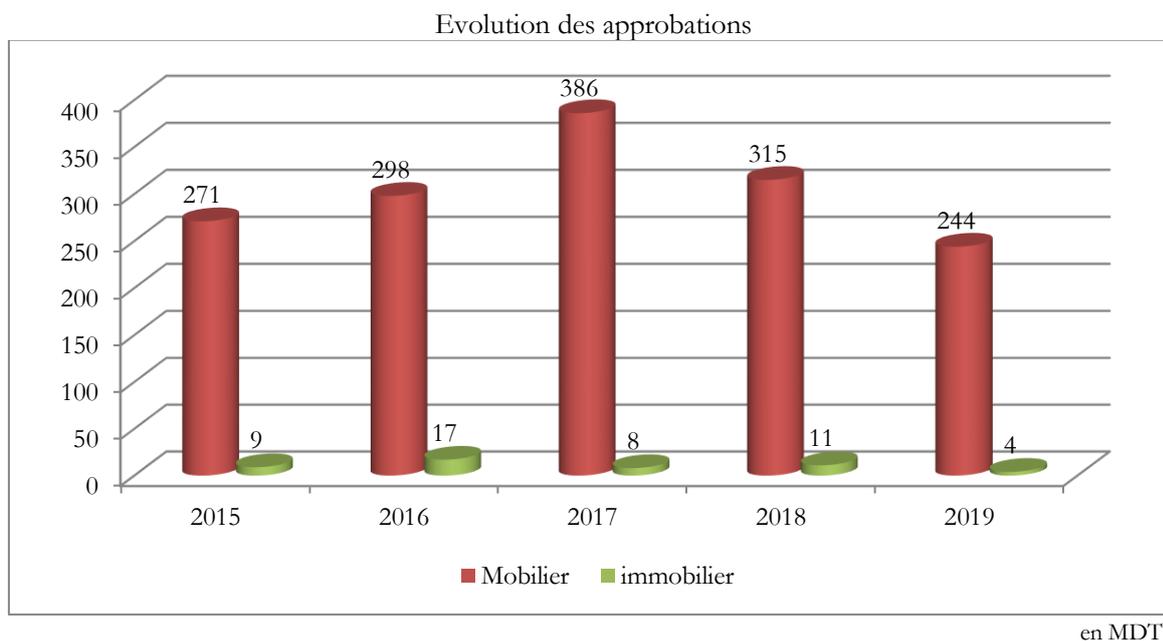
Production de l'ATL

Les Approbations

Les approbations de l'année 2019 ont enregistré une baisse de 24% par rapport à 2018, passant de 326 MD à 248 MD.

Répartition des approbations de 2019 :

- **Par nature**
 - Mobilier 98 %
 - Immobilier 2 %
- **Par équipement :**
 - Matériel de transport 79 %
 - Matériel de BTP 10 %
 - Matériel spécifique 9 %
 - Immobilier 2 %
- **Par secteur d'activité**
 - Services 80 %
 - Industries 11 %
 - Agriculture 9 %



Année	2015	2016	2017	2018	2019
Mobilier	271	298	386	315	244
immobilier	9	17	8	11	4
TOTAL	280	315	394	326	248

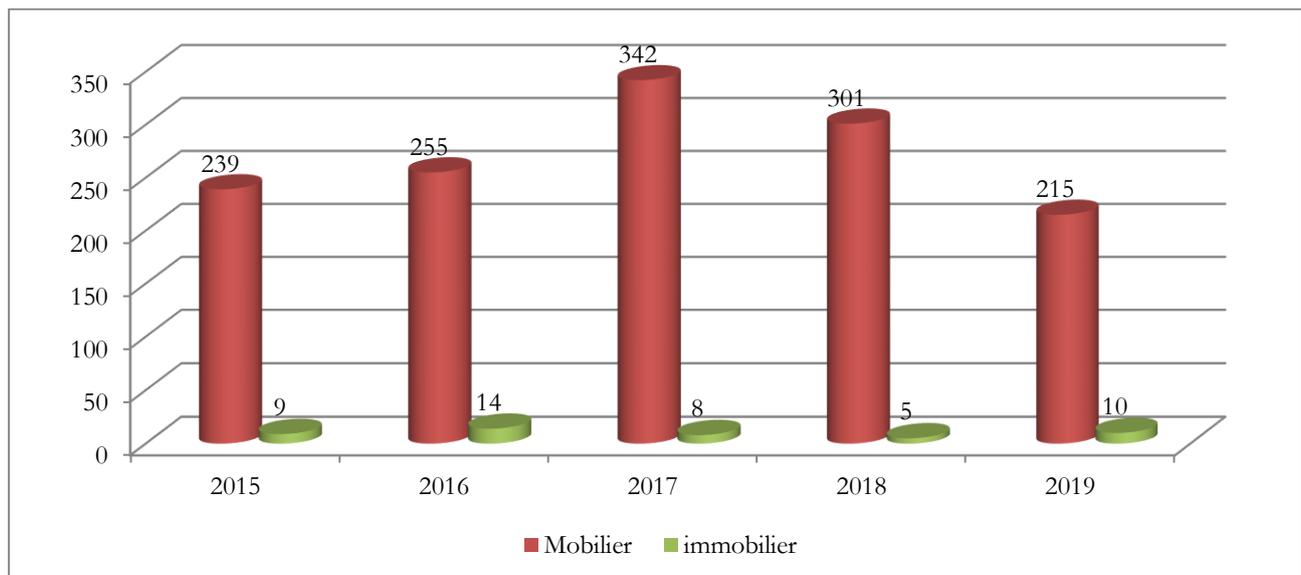
Les Mises en force

Elles ont diminué de 26 % en passant de 306 MD à 225 MD.

Répartition des MEF de 2019 :

- **Par nature**
 - Mobilier 96 %
 - Immobilier 4 %
- **Par équipement :**
 - Matériel de transport 77 %
 - Matériel de BTP 10 %
 - Matériel spécifique 9 %
 - Immobilier 4 %
- **Par secteur d'activité**
 - Services 81 %
 - Industries 10 %
 - Agriculture 9 %

Evolution des mises en force



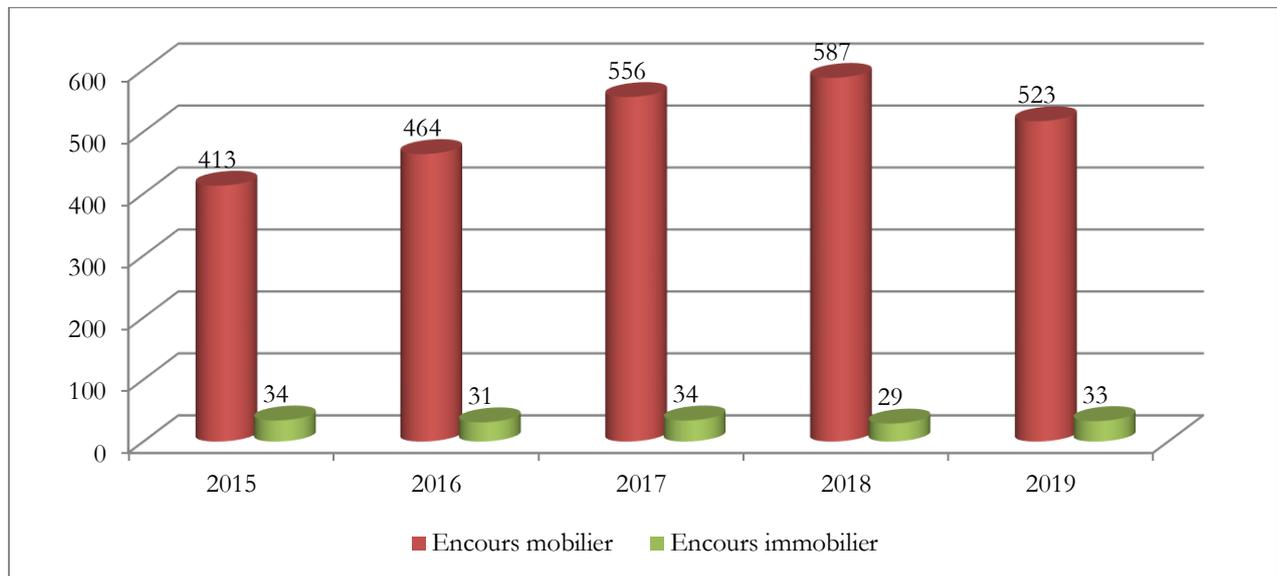
en MDT

Année	2015	2016	2017	2018	2019
Mobilier	239	255	342	301	215
immobilier	9	14	8	5	10
TOTAL	248	269	350	306	225

La structure des mises en force est restée identique à celle des années précédentes avec une part prépondérante pour le matériel roulant et le secteur des services.

Les encours

La diminution des encours est de 10% en passant de 616 MDT à 556 MDT.



en MDT

Année	2015	2016	2017	2018	2019
Encours mobilier	413	464	556	587	523
Encours immobilier	34	31	34	29	33
TOTAL	447	495	590	616	556

La baisse des encours est une situation nouvelle, jamais connue par le secteur. Elle dénote l'appauvrissement du portefeuille clientèle et impacte négativement sa rentabilité.

Le Taux de sortie (prix de vente)

Le taux moyen de sortie est passé de 11.20% à 13.69% enregistrant une augmentation de 246 points de base, cela sous l'effet du renchérissement du coût des ressources qui est passé de 7.83% en 2018 à 8.5% en 2019.

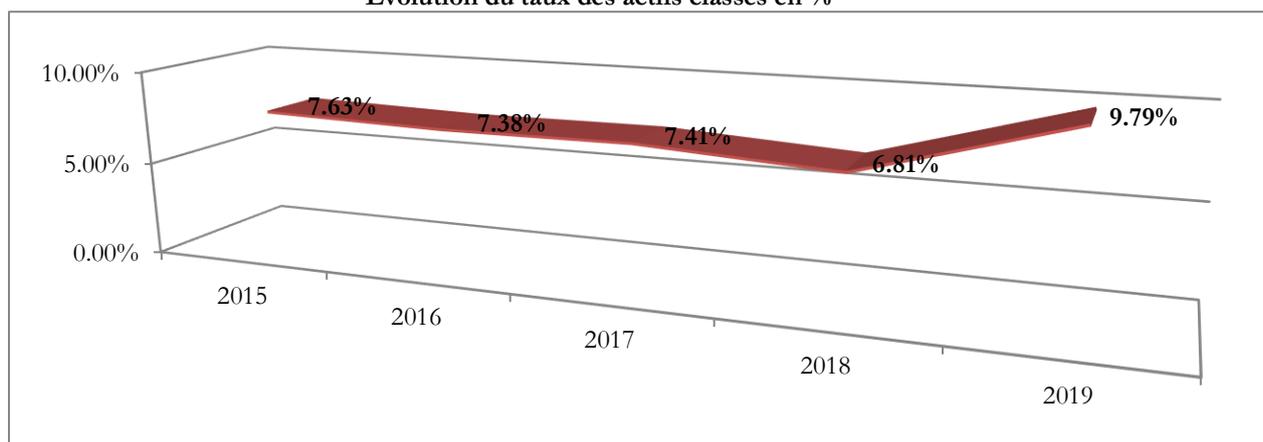
Notre marge brute s'est stabilisée aux alentours de 2.5% (2.52% en 2018 contre 2.55 en 2019). Notons que le taux de sortie ou prix de vente avec son niveau actuel est devenu un facteur décourageant pour l'investisseur (TEG du 1^{er} semestre 2020 est de 15.54% est équivalent à TMM+7.7%, bien loin des taux de crédit pratiqués par le secteur bancaire).

Qualité des actifs

La conjoncture nationale difficile, l'absence de nouveaux marchés publics, le retard énorme accusé par l'état pour rembourser les entreprises de travaux publics, tous ses facteurs ont fait que le secteur du leasing s'est retrouvé avec une masse importante de créances classées des entreprises de BTP, lesquelles constituent leurs gros clients.

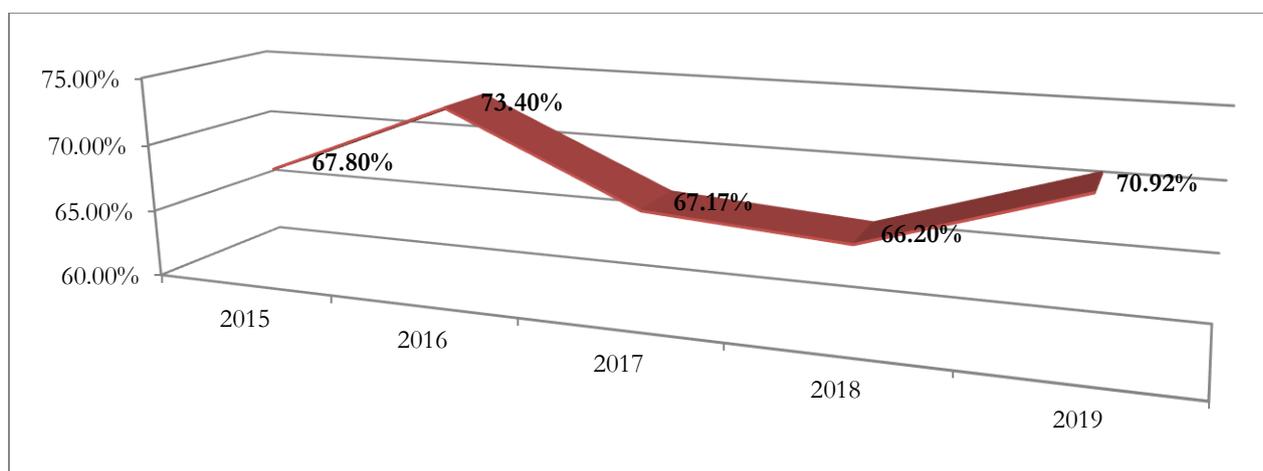
ATL n'a pas échappé à cette difficulté et a vu son portefeuille se dégrader avec un taux des actifs classés passant de 6,8 % au 31/12/2018 à 9,79 % au 31/12/2019.

Evolution du taux des actifs classés en %



Année	2015	2016	2017	2018	2019
Taux (en %)	7,63%	7,38%	7,41%	6,81%	9,79%

Evolution du ratio de couverture des créances classées par les provisions en %



Année	2015	2016	2017	2018	2019
Taux (en %)	67,80%	73,40%	67,17%	66,20%	70,92%

La viabilité du secteur est devenue tributaire de la maîtrise du coût du risque. A notre niveau, le poids du risque va fortement augmenter en prévision des retombés de la crise du covid-19.

Certes, le taux de couverture des actifs classés par des provisions a progressé, pour atteindre 71 % au 31/12/2019.

Les performances financières

Evolution des indicateurs de gestion

Année	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2018/2019
Produits d'exploitation	43,6	50,7	59,1	67,3	68,7	2%
Charges financières nettes	23,2	27	31,9	40,8	41,5	2%
Produits nets de leasing	21	24,3	28	27,1	28,2	4%
Charges d'exploitation	7,3	8,8	10,1	11,1	11,3	2%
Résultat brut d'exploitation	13,6	15,9	18,4	16,4	17,2	5%
Dotations aux provisions	2,5	3,8	2,6	2,9	12.2	321%
Résultat net de l'exercice	6,5	8	10,7	9	1,7	-81%

Les revenus bruts continuent d'augmenter, le taux de croissance de 2018 à 2019 a été de 2%. Le résultat net a régressé de 81 % de 2018 à 2019 sous l'effet de l'augmentation des dotations aux provisions en augmentation de 321%.

Evolution des indicateurs d'équilibre financier

Année	2015	2016	2017	2018	2019
Fonds propres/Engagements	15.63%	14.52%	12.63%	12.79%	16.10%
Ratio des fonds propres Tier 2 Selon circulaire BCT n°2016-03 (1)		13.25%	14.19%	13.93%	18.01%
Covenant financier (2)	15%	14%	12%	12%	16%
Covenant financier (3)	16%	13%	19%	18%	18%
Covenant financier (4)	5.10	5.41	6.31	6.47	4.75

(1) FP/risques encourus y compris risque opérationnel

(2) FP /Total actifs \geq 12%

(3) $(\sum \text{créances classées} - \sum \text{provisions constituées}) / \text{FP} \leq 20\%$

(4) Dettes bancaires/ FP \leq 6.5

Les ratios d'équilibre financier et de solvabilité sont satisfaisants et supérieurs aux standards admis dans le secteur.

Toutefois, les bailleurs de fonds étrangers exigent le respect de nouveaux covenants financiers ayant attiré à l'endettement de notre institution, et c'est dans ce cadre que le conseil d'administration a pris la décision d'augmenter le capital pour le porter à 32.5 MDT.

Evolution des indicateurs de rentabilité

Année	2015	2016	2017	2018	2019
ROE (rentabilité des fonds propres) (1)	8.88%	10.64%	13.53%	10.96%	1.85%
ROA (rentabilité des actifs) (2)	1.39%	1.55%	1.75%	1.32%	0.25%

(1) résultat net / moyenne des fonds propres

(2) résultat net / moyenne des actifs

La rentabilité des fonds propres a régressé suite à la baisse du résultat mais aussi à l'augmentation du capital devenue nécessaire pour renforcer la structures de l'institution.

Perspectives de la société en 2020

Compte tenu des réalisations de 2019 et des hypothèses ci-dessous retenues, l'objectif est de réaliser une croissance durant les 4 prochaines années afin de remonter la pente et retrouver le niveau de mises en force de 2017.

	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
Mises en force	225 000	125 000	181 250	235 625	294 531	353 438
Encours de fin d'année	557 359	517 973	462 908	472 314	537 352	631 472
Taux d'évolution des MF	-26%	-44%	45%	30%	25%	20%
Taux de sortie des MF	13,48%	13,75%	13,75%	13,75%	13,75%	13,75%
Montant des créances classées	58 575	60 317	61 563	62 197	63 956	66 597
Ratio des créances classées	9,79%	10,50%	12,25%	12,30%	11,25%	10,00%
Ratio de couverture des créances classées	70,9%	75,0%	77,2%	79,5%	80,0%	80,0%

Notre business plan de la période 2020-2024 se présente comme suit :

	(Montants exprimés en mille dinars)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Revenus de leasing		63 038	61 592	58 483	58 888	66 352	78 581
Intérêts de retard		3 833	958	3 092	3 113	3 508	4 155
Variation des produits réservés		-858	-466	-106	-54	-149	-225
Autres produits de leasing		2 710	1 355	1 211	1 235	1 406	1 652
Total des produits d'exploitation		68 722	63 439	62 680	63 183	71 116	84 162
Charges financières nettes		-41 495	-39 915	-36 223	-33 855	-36 794	-44 265
Produits des placements		924	150	224	170	170	506
Total des revenus nets de leasing		28 151	23 673	26 680	29 497	34 492	40 403
Autres produits d'exploitation		419	200	250	250	250	250
Charges de personnel		-7 173	-7 500	-7 355	-7 869	-8 420	-9 010
Autres charges d'exploitation		-3 231	-3 383	-3 505	-3 773	-4 204	-4 735
Dotations aux amortissements des immobilisations propres		-937	-677	-684	-691	-699	-706
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées		-12 242	-4 561	-2 132	-1 895	-2 205	-2 807
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres		-1 336	-1 300	-700	-700	-700	-700
Total des charges d'exploitation		-24 500	-17 222	-14 126	-14 679	-15 977	-17 707
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 651	6 451	12 555	14 818	18 515	22 696
Autres gains ordinaires		309	300	0	0	0	0
Autres pertes ordinaires		-33	-30	0	0	0	0
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		3 927	6 721	12 555	14 818	18 515	22 696
Impôt sur les sociétés		-2 261	-3 750	-5 303	-5 897	-7 302	-8 891
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 667	2 971	7 252	8 921	11 213	13 806
		<i>1,7</i>	<i>3,0</i>	<i>7,3</i>	<i>8,9</i>	<i>11,2</i>	<i>13,8</i>

Notation de la société en 2019

L'agence de notation Fitch Rating a maintenu notre notation pour 2019 comme suit :

Long terme	BBB-
Court terme	F3
Perspective	Stable
Dette subordonnée	BB

Selon Fitch Rating l'amélioration de la note dépend des performances futures de la société, mais aussi du renforcement de la position de l'actionnaire de référence dans le capital social, et aussi de l'amélioration du risque pays.

Présentation des états financiers

La présentation des états financiers est conforme à la norme NCT 21 et à notre manuel comptable.

Les participations

L'encours des immobilisations financières Net s'élève au 31-12-2019 à **22 MDT**, totalement couvert par des réserves pour réinvestissement exonéré.

DESIGNATION	valeur bilancielle	Provisions	encours net
PARTICIPATIONS DIRECTES :	18 288 862	-1 800 287	16 488 575
- ARAB TUNISIAN INVEST - SICAF	166 055	-52 750	113 305
- SARI	1 143 756	-1 143 756	0
- PHENICIA SEED FUND	413 051	-185 141	227 910
- PHENICIA FUND	500 000	-18 640	481 360
- SENED SICAR	50 000	-50 000	-
- UNIFACTOR	1 700 000	-	1 700 000
- SICAR INVEST (*)	300 000	-	300 000
- CLINIQUE INTERNATIONALE LES PINS	1 000 000	-350 000	650 000
- POLYCLINIQUE SYPHAX	1 000 000	-	1 000 000
- BRIQUETERIE DJBEL OUEST	2 000 000	-	2 000 000
- CARTHAGO SANITAIRE	3 000 000	-	3 000 000
- FCP MAXULA	1 000 000	-	1 000 000
- CAPITAL LEASE FUND	1 020 000	-	1 020 000
- BRIQUETTERIE BIR MCHARGUA	4 000 000	-	4 000 000
- ATL LLD	996 000	-	996 000
PARTICIPATIONS EN PORTAGE :	151 800	-151 800	-
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (**)	9 509 406	-4 498 159	5 011 246
OBLIGATIONS : EMPRUNT NATIONAL 2014	40 000	-	40 000
TOTAL EN DT	27 990 068	-6 450 246	21 539 821

Evolution des fonds propres 2016-2019

	Capital	Prime d'émission	Réserves légales	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Dividende	Total
Affectation Résultat 2016								
solde au 31/12/2016 avant affectation	25 000	17 000	2 500	22 053	1 885	8 009		76 447
réaffectation de réserves pour R.E en résultats reportés				-1 393	1 393			0
affectation des résultats				5 000	-2 991	-8 009	6 000	0
dividendes distribués							-6 000	-6 000
solde au 31/12/2016 après affectation	25 000	17 000	2 500	25 660	287	0	0	70 447
Affectation Résultat 2017								
solde au 31/12/2017 avant affectation	25 000	17 000	2 500	25 660	287	10 655		81 102
réaffectation de réserves pour R.E en résultats reportés				-948	948			0
affectation des résultats				5 000	-595	-10 655	6 250	0
dividendes distribués							-6 250	-6 250
solde au 31/12/2017 après affectation	25 000	17 000	2 500	29 712	640	0	0	74 852
Affectation Résultat 2018								
solde au 31/12/2018 avant affectation	25 000	17 000	2 500	29 712	640	9 039		83 891
réaffectation de réserves pour R.E en résultats reportés				-319	319			0
affectation des résultats				4 000	39	-9 039	5 000	0
dividendes distribués							-5 000	-5 000
solde au 31/12/2018 après affectation	25 000	17 000	2 500	33 393	998	0	0	78 891
Affectation Résultat 2019								
solde au 31/12/2019 avant affectation	25 000	17 000	2 500	33 393	998	1 667		80 558
augmentation du capital	7 500	8 250						15 750
réaffectation de réserves pour R.E en résultats reportés				-650	650			0
affectation des résultats			166		1 501	-1 667		0
dividendes distribués								0
solde au 31/12/2019 après affectation*	32 500	25 250	2 666	32 743	3 149	0	0	96 308

* Prévisionnel

Evolution du titre ATL à la bourse

	2015	2016	2017	2018	2019
cours de clôture	2,84	3,01	3,09	2,69	1,7
cours le plus haut	2.92	3.23	3.36	3.44	2,69
cours le plus bas	2.54	2.76	2.84	2.6	1,41
nombre de titre traités	1 659 714	1 324 764	908 058	1 786 902	1 206 343
rendement de l'année	12.59%	13.73%	10.63%	-4.85%	-29,40%
dividende de l'année	0,22	0,24	0,25	0,2	
PER	9,91	9,40	7,25	7,44	33.15
PVB	0,96	0,98	0,95	0,80	0,57
DIV YIELD	7.74%	7.97%	8.09%	7.43%	
taux de rotation	6.6%	5.30%	3.6%	7.1%	3,70%
Nombre de titres	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	32 500 000
bénéfice net	7 163 813	8 009 229	10 655 143	9 038 687	1 666 540
capitaux propres	73 937 189	76 446 418	81 101 561	83 890 248	96 306 789
capitalisation boursière	71 000 000	75 250 000	77 250 000	67 250 000	55 250 000

PER : cours boursier / bénéfice par action

PVB : cours boursier / VCN par action

Dividende yield : dividende / cours boursier

Répartition du capital au 31-12-2019

Liste des actionnaires détenant plus de (3% du capital)

ARAB TUNISIAN BANK ATB	40,04%
BNA PARTICIPATIONS	10,77%
ENNAKL Automobiles	8,21%
Groupe DRISS	5,47%
SEFINA SICAF	3,83%
sous total	68,32%
Divers	31,68%
Total	100.00%

Composition du Conseil d'Administration :

Monsieur Ferid ABBAS : président du conseil
Monsieur Abdelwahed GOUIDER, représentant de l'ATB
Monsieur Ahmed BEN MOULEHEM représentant de la BNA
Monsieur Sayah DHAOU représentant l'ATI SICAF
Monsieur Kais MARRAKCHI représentant ENNAKL
Monsieur Riadh HAJJEJ mandaté par l'ATB
Madame Maha NAJJAR TAJINA, mandatée par l'ATB
Monsieur Lassaad JAZIRI, mandaté par l'ATB
Madame Arbia ALAYA, mandatée par la BNA.
Monsieur Med Hédi DRIDI, Administrateur indépendant.
Monsieur Ammar TLILI, représentant les actionnaires petits porteurs
Madame Golcem KSONTINI JAZIRI Administrateur indépendante

Les comités spéciaux issus du conseil d'administration

- Comité exécutif du crédit composé de :

-M. Slimene Bettaieb	Président
-M. Ammar Tlili	Membre
-Mme Maha Najjar Tajina (ATB)	Membre

- Comité permanent d'audit interne composé de :

- Mme Golcem KSONTINI JAZIRI	Président
- Mr Abdelwahed GOUIDER	Membre
- Mr Ahmed BEN MOULEHEM	Membre
- Mr Riadh HAJJEJ	Membre

- Comité des risques composé de :

-M. Mohamed Hedi DRIDI	Président
-M. Kais Marrakchi	Membre
-Mme. Arbia ALAYA	Membre
-M. Lassaad Jaziri	Membre

- Compliance officer (contrôle de conformité) :

- M. Abderraouf Lakhoua

- Médiateur :

-M. Ezzeddine Turki

COMITES RATTACHES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les comites assistent le conseil dans l'exécution de ses missions notamment la préparation de ses décisions stratégiques et l'accomplissement de son devoir de surveillance.

Comite Permanent d'Audit Interne :

Les missions fondamentales du Comité sont :

- ✓ Veiller à la mise en place et au bon fonctionnement du système de contrôle interne et de la fiabilité de l'information financière ;
- ✓ Assurer le suivi et la supervision des activités de contrôle interne ;
- ✓ Procéder à la proposition de la nomination des commissaires aux comptes et des auditeurs externes et donner un avis sur le programme et les résultats de leurs contrôles.
- ✓ Réviser les principaux rapports et reporting réglementaires avant leur transmission à la Banque Centrale de Tunisie.
- ✓ Donner son avis sur la désignation du responsable de la structure chargée de l'audit interne, des auditeurs internes ainsi que de leur promotion et de leur rémunération.

Le comité permanent d'audit interne assure par ailleurs, le suivi des travaux et des activités de l'organe du contrôle de la conformité à travers ses deux principaux volets à savoir la conformité réglementaire et le dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Comité des risques :

Le comité des risques a pour mission d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière, notamment :

- ✓ La conception et la mise à jour d'une stratégie de gestion de tous les risques et la fixation des limites d'exposition et des plafonds opérationnels ;
- ✓ L'approbation des systèmes de mesure et de surveillance des risques ;
- ✓ Le contrôle du respect par la direction générale de la stratégie de gestion des risques arrêtée ;
- ✓ L'analyse de l'exposition de l'établissement à tous les risques (risques de crédit, de marche, de liquidité et le risque opérationnel...).
- ✓ L'évaluation de la politique de provisionnement et l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au profil des risques de l'établissement ;
- ✓ Le suivi de l'activité de l'organe chargé de la gestion des risques.
- ✓ La désignation du responsable de l'organe chargé de la gestion des risques ainsi que de sa rémunération.

Comité exécutif de crédit :

Le comité exécutif de crédit est chargé notamment d'examiner l'activité de financement de l'établissement. A ce titre, il approuve à l'avance tous les engagements en leasing vérifiant les conditions suivantes :

- ✓ Montant du financement dépassant 1 MD
- ✓ Client ayant des engagements auprès de l'ATL dépassants 3 MDT
- ✓ Client ayant des engagements au niveau du secteur dépassant 25MDT
- ✓ Client classé en contentieux chez ATL ou au niveau du secteur

Le comité examine aussi la répartition des engagements, par secteur d'activité, type d'équipements et zone, et veille au respect des limites d'exposition. Il analyse aussi les créances classées et propose à la Direction Générale des solutions pour les transformer en actifs courants.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Sur proposition du comité permanent d'audit interne, fondé sur les travaux d'un comité ad-hoc chargé du dépouillement des offres pour le commissariat aux comptes de l'ATL pour la période 2018-2020, présentés lors de la réunion du CPAI du 27 Février 2018 et suite aux discussions au sein du conseil d'administration pour arrêter une proposition définitive, l'AGO du 30 Avril 2018, a approuvé la désignation des commissaires aux comptes suivants :

CMC-DFK INTERNATIONAL

F.M.B.Z KPMG Tunisie

Représenté par M. Chérif Ben Zina

Représenté par M. Moncef Boussannouga Zammouri

CONTROLE INTERNE

Les structures décisionnelles et les organes de contrôle ont accompli tout au long de l'exercice 2019 leurs fonctions dans des conditions optimales conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein de l'ATL Leasing, comme l'ensemble des moyens et procédures visant la maîtrise des activités et des facteurs de risques.

L'ATL leasing a entrepris de formaliser son dispositif de contrôle interne conformément aux dispositions réglementaires, notamment la loi bancaire n° 2016-48, la circulaire de la BCT n° 2006-19, le référentiel de contrôle interne COSO et les normes Baloises.

Le système de contrôle interne de l'ATL repose sur :

- ✓ les contrôles permanents, destinés à assurer en permanence la maîtrise des activités et des risques, ces contrôles sont assurés par le contrôle de gestion, le contrôle des risques et les contrôles comptables

- ✓ les contrôles périodiques permettant d'apprécier périodiquement l'efficacité et la cohérence du dispositif mis en place, assurés par l'audit interne et l'audit externe.
- ✓ Les contrôles de conformité réglementaires rattachés au Conseil d'Administration institués en vertu de la loi bancaire et l'article 10 de la circulaire BCT n°2006/06 du 24/07/2006 et assurés par l'organe de contrôle de la conformité.
- ✓ Les autocontrôles et des contrôles hiérarchiques sont assurés à tous les niveaux et des contrôles compensatoires sont imbriqués au niveau du système d'information destinés à limiter les risques opérationnels particulièrement au niveau des process métiers.
- ✓ ATL a finalisé un projet de mise en place d'un système de gestion du risque opérationnel basé sur une définition assez étendue du risque opérationnel, une cartographie du risque opérationnel et un manuel de procédures de suivi du risque opérationnel en sort les principaux éléments.

GOUVERNANCE

Le conseil exerce son rôle et s'acquitte de ses responsabilités conformément au cadre législatif et réglementaire applicable aux pratiques de gouvernance des établissements de crédit, notamment la loi bancaire n° 2016-48 et la circulaire BCT n° 2011-06 relative au renforcement des règles de la bonne gouvernance, ainsi qu'aux politiques et procédures internes et au code de gouvernance mis en place en 2017. Dans ce cadre le conseil :

- ✓ Arrête la stratégie de développement et les politiques d'intervention de l'ATL Leasing, revoit et approuve périodiquement un plan stratégique établissant la mission de l'établissement, sa vision, ses objectifs de rentabilité, et sa stratégie tout en prenant en considération les risques ;
- ✓ Etablit ses orientations et les transmet à l'organe de direction qui veille à leur mise en œuvre ;
- ✓ Surveille la gestion et les activités de l'établissement, protège son actif, afin d'en assurer la viabilité, la rentabilité et le développement ;
- ✓ Fixe les objectifs de rentabilité en cohérence avec le maintien de la solidité financière de l'établissement ;
- ✓ S'assure des moyens financiers et logistiques qui sont en adéquation permanente avec la stratégie et les politiques arrêtées ;
- ✓ Surveille la mise en œuvre effective de l'organe de direction des stratégies et politiques arrêtées, et ce en portant des jugements sur les décisions prises dans le cadre de la gestion de l'activité de l'établissement ayant trait à sa rentabilité et sa solidité financière.
- ✓ Fixe les principes et les règles de bonne conduite professionnelle

le Conseil promeut une culture d'éthique commerciale et d'intégrité au sein de l'établissement, plus particulièrement en ce qui concerne l'obligation d'agir avec honnêteté et intégrité, de se conformer aux lois, de traiter autrui avec respect, de protéger la confidentialité des renseignements, d'éviter les conflits d'intérêts et de respecter l'établissement, dans ce cadre le conseil veille à ce que l'ATL Leasing jouisse en permanence d'une bonne réputation a même de préserver la confiance auprès du public.

DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT

Le dispositif LAB/FT de l'ATL comprend :

- ✓ des procédures formalisées en matière LAB/FT conformes à la réglementation en vigueur (circulaire BCT n° 2017-08) et approuvées par le CA en 2018.
- ✓ un système de filtrage et de balayage des clients à l'entrée et en cours de relation afin de détecter les relations black listées ou les PPE, à cet effet, l'ATL a acquis une licence World Check, lui permettant de s'acquitter de cette tâche
- ✓ un système de profilage des opérations suspectes ou nécessitant une vigilance renforcée, propres au secteur du leasing, tel qu'indiquées dans l'annexe 4 de la circulaire BCT n° 2017-08. Ces opérations sont détectées automatiquement par le SI et transmises au PIPE du responsable du contrôle de la conformité pour examen, contrôle, annotation et éventuellement déclaration.
- ✓ une formation continue du personnel front office, back office, les recouvreurs, le personnel des services étude et contrôle permanent et les chefs d'agences dans le domaine de la LAB/FT notamment la connaissance du client (KYC), les indices de suspicion, la déclaration de interne de doute et la remontée de l'information ainsi que les mesures de vigilances renforcées. Pour l'exercice 2019, une formation ciblée a été faite conformément aux nouvelles dispositions de la circulaire BCT n° 2018-09, notamment celles relatives aux PPE et bénéficiaires effectifs, à l'intention des agences pour plus d'efficacité, les institutions de cette formation ont été appliquées en pratique sur des dossiers en cours de traitement au niveau de l'agence. Cette formation s'est soldée par un QCM d'évaluation et d'ancrage des acquis.
- ✓ un système de documentation des opérations et d'archivage physique et électronique.

Le conseil d'administration accorde une grande importance à la mise en conformité du dispositif LAB/FT de l'ATL et à son efficacité, il suit de près son évolution par l'intermédiaire du comité permanent d'audit interne.

Le système d'information

L'applicatif métier Prolease ne cesse d'être enrichi par de nouveaux modules (gestion du recouvrement judiciaire) facilitant davantage le traitement des opérations de recouvrement notamment le recouvrement judiciaire et le process de vente du matériel récupéré.

ATL a engagé deux nouveaux projets, qui seront achevés en 2020, l'un relatif à la lutte contre le blanchiment d'argent, l'autre va doter ATL d'un système de management de la sécurité informatique « SMSI ».

Gestion des ressources humaines

	2016	2017	2018	2019
Effectif	99	99	98	93
Coefficient d'exploitation	36%	36%	41%	40%
Intéressement du personnel	290	344	307	-
Nombre d'agence	13	13	11	11

L'année 2019 a enregistré le départ 5 employés pour divers motifs, et on n'a procédé à aucun recrutement.

Les principaux risques auxquels la société est confrontée :

Mise à part le risque opérationnel qui ne peut être dissocié de l'activité même de la société, ATL est devenu depuis 2018 confrontée à des risques inhabituels tels que le risque de liquidité et le risque de taux.

Grace à des mesures de vigilance, ces deux derniers risques ont été maîtrisés dans le sens où l'ATL n'a pas connu le problème de refinancement ou subi une surcharge du coût de refinancement dû à l'augmentation sensible du TMM.

Les risque liés à la sécurité informatique sont appréhendés à temps et ce grâce à l'assistance de notre partenaire en matière de sécurité « Keystone » et la mise en place de notre « PCA » et son volet informatique « PCI ».

Les objectifs et moyens mis en œuvre et positionnement de la société vis-à-vis de la concurrence :

Pour atteindre ses objectifs, l'ATL s'appuie sur :

- un réseau commercial étendu couvrant tout le territoire national
- la synergie avec le réseau des deux banques partenaires aussi bien en matière d'apport commercial et matière de recouvrement
- un système d'information Tunisien en développement continu
- des conventions de partenariat avec les principaux fournisseurs d'équipement
- l'accès à des sources de financement extérieur avec des conditions raisonnables permettant de se démarquer de la concurrence sur des segments de financements spécifiques (Energie renouvelable et efficacité énergétique)

Activité en matière de recherches et développement :

Pour assurer sa pérennité, l'ATL a toujours œuvré pour améliorer ses parts de marché avec un niveau de rentabilité respectable.

- la recherche de nouveaux produits (Energie renouvelable, Location à Longue Durée à travers une filiale ou l'extension du champ d'action du de leasing par la révision du cadre légale...)
- la modélisation statistique en vue de la mise en place d'un système de notation interne
- le développement en continu du logiciel métier afin de perfectionner son fonctionnement et répondre aux nouveaux besoins

Les prises de participation et les aliénations :

Etant donné la faiblesse de rendement des participations opérées dans le cadre des investissements exonérés à travers les fonds gérés, ATL a opté pour des participations directes.

En 2019, ATL a créé une filiale de location de voitures de longue durée.

Informations sur les conditions d'accès à l'assemblée générale :

Chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Les titulaires de dix (10) actions libérées des versements exigibles, peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité. Ils peuvent aussi s'y faire représenter par mandat spécial.

Les actionnaires, ne disposant pas de ce nombre d'actions, peuvent se réunir pour atteindre le minimum prévu à l'alinéa ci-dessus et se faire représenter par l'un d'eux.

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration :

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale constitutive ou par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de Trois ans ; chaque année s'entendant de l'intervalle entre deux Assemblées Générales Ordinaires consécutives.

La nomination des membres du conseil d'administration prend effet dès l'acceptation de leurs fonctions et éventuellement à partir de la date de leur présence aux premières réunions du conseil.

Le mandat des deux administrateurs indépendants ainsi que celui de l'administrateur représentant les petits porteurs est renouvelable une seule fois. Le mandat des autres membres du Conseil est renouvelable sans restriction.

En cas de vacance d'un poste au conseil d'administration, suite à un décès, une incapacité physique, une démission, la survenance d'une incapacité juridique, le conseil peut, entre deux assemblées générales procéder à des nominations à titre provisoire.

Cette nomination est soumise obligatoirement à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis par le Conseil sont considérés valables.

Lorsque le nombre des membres du Conseil d'Administration devient inférieur au minimum légal, une Assemblée Générale est convoquée immédiatement par le reste des membres du conseil, en vue de combler l'insuffisance du nombre des membres du Conseil d'Administration.

Lorsque le Conseil d'Administration omet de procéder à la nomination requise ou de convoquer l'Assemblée Générale, tout actionnaire ou le ou les commissaires aux comptes peuvent demander au juge des référés la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'assemblée générale pour procéder aux nominations nécessaires ou ratifier les nominations effectuées par le Conseil d'Administration.

Les dispositions statutaires concernant l'affectation du résultat :

Les bénéfices distribuables sont constitués du résultat comptable net de l'exercice majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs ; et ce après déduction de ce qui suit :

Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le 1/ 10 du capital.

La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.

Toute somme que l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter à des fonds de réserves généraux ou spéciaux ou de reporter à nouveau.